

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-192

présenté par

M. Abad, M. Jean-Pierre Barbier, M. Straumann, M. Wauquiez, M. Daubresse, M. Reiss,
M. Sermier, Mme Duby-Muller, Mme Zimmermann, M. Morel-A-L'Huissier, M. Perrut,
M. Gérard, Mme Grosskost, M. Philippe Armand Martin, M. Luca, M. Siré, M. Censi, M. de
Ganay, M. Salen et M. Courtial

ARTICLE 50

Supprimer les alinéas 24 à 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les politiques d'insertion ont été confiées aux Départements par les lois de Décentralisation.

Elles ne sauraient être encadrées par la signature d'une convention, plaçant les Départements sous la tutelle de l'État.

En effet, dans les territoires durement touchés par les réalités économiques (taux de chômage élevé, peu d'entreprises...) les élus départementaux ne sauraient être jugés au regard de leur capacité à permettre aux publics précaires de retrouver un emploi durable.

Les élus observent que la signature d'une convention ne saura répondre au contexte d'un emploi dégradé sur leur territoire.

C'est la raison pour laquelle ils préconisent un dialogue en continu avec les différents acteurs concernés (Pôle Emploi.....) afin de trouver des solutions adaptées aux bénéficiaires du RSA.